



**CABINET DU PRESIDENT**

**DECRET N° 100/101 DU 28 NOVEMBRE 2025 PORTANT MISE A LA RETRAITE DE CERTAINS MAGISTRATS**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi Organique n°1/26 du 26 décembre 2023 portant Modification de la Loi n°1/08 du 17 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;

Vu la Loi n°1/001 du 29 février 2000 portant Réforme du Statut des Magistrats ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/022 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Vu les dossiers personnels et administratifs des intéressés ;

Attendu que lesdits Magistrats ont atteint l'âge statutaire pour être mis à la retraite ;

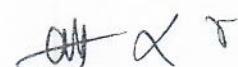
Sur proposition du Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

**DECRETE :**

Article 1 : Les Magistrats dont les noms, prénoms et matricules suivent sont mis à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

N°	NOM ET PRENOM	MATRICULE	DATE DE DEBUT DE FONCTION	DATE DE NAISSANCE	LIEU D'AFFECTATION
1.	NDUWIMANA Joseph	10932203 (210.606)	20.05.1985	1960	Juge à la Cour Administrative de Gitega
2.	NIZIGIYIMANA Anatole	211153	01.05.1986	1960	Service National de Législation
3.	RIGIRABAHIRIWE Anatole	11067090 (211753)	10.03.1987	1960	Parquet de la République de Kirundo
4.	SHANO Gabriel	19265917 (211760)	10.03.1987	1960	Inspection Générale de la Justice
5.	NISUBIRE Virginie	211154	01.04.1986	1960	Direction des affaires juridiques et du contentieux
6.	NIYONKURU Fidèle	10778417 (208.548)	19.03.1988	1960	Tribunal de Résidence de Ndava
7.	NDAYIRAGIJE Alexis	10993837 (211.019)	01.01.1996	1960	Tribunal de Résidence de Buyengero
8.	MASASE Frédéric	11135495 (212.388)	19.03.1988	1960	Tribunal de Résidence de Bugabira
9.	SEBIGO Pascal	12054268 (211.760)	28.04.1996	1960	Tribunal de Résidence de Kirundo

Article 2 : Ils sont autorisés à porter le titre honorifique de leur dernière fonction conformément au prescrit de l'article 101 du Statut des Magistrats.



Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 novembre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE..

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

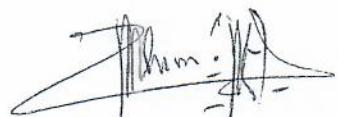
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.



LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS  
DE LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Arthémon KATIHABWA.